

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23.10.2024

ID : 005-200049203-20241015-2024_64AG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

OBJET : 2024-64AG TE05

Débat d'Orientations Budgétaires – budget annexe Production d'énergies renouvelables pour l'année 2025

Nombre de membres en exercice	59
Nombre de membres présents	24
Nombre de membres présents en distanciel	4
Nombre de voix délibératives	30
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	30
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Charges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, GOURY Dominique, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, ROSA Raymond, MAGNE Jean Claude, CHEVAL Jérôme, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, BETTI Alain, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel.

Etaient en distanciel : CLAEYMAN Jean Pierre, TARDY Lionel, MILLE SCHAACK Françoise, PUY Hervé.

Soit onze collègues représentés par vingt-huit délégués sur onze collègues ayant cinquante-neuf délégués.

Etaient excusés : SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, MAULLIER Régis, PARAVISINI Charles, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, DEVEVEY Joseph, BLANC Renaud, BRIOLLE Jean Pierre, FRISON Michel, SANCHEZ Alain, SEMIOND Philippe, AUBEPART André, JOANNET Michel, DELAUP Luc, CREMILLIEUX Gilles, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, SAUMONT Catherine, CESTER Francis, MICHEL Gérard, BONNAFFOUX Joël, GUET Claude, LEMONNIER Kévin, CRAISSE Damien, VOIRON Vincent, DURAND Christian, FONS Olivier, PIC Jean Pierre, BOREL David, CHANFRAY Corinne, BICAIS Jean Jacques, NICOLAS Gérard, DOMMANGE Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable financier ; PEYRON Magali, Secrétariat direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23.10.2024.



ID : 005-200049203-20241015-2024_64AG-DE

OBJET : 2024- 64AG TE05

Débat d'Orientations Budgétaires – budget annexe Production d'énergies renouvelables pour l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018
Vu la délibération portant création du budget annexe production d'énergie renouvelable,
Vu les statuts modifiés de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) 27 septembre 2023,

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes.

Le D.O.B est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants dans le cycle budgétaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose au comité syndical le contexte budgétaire de 2024. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives pour 2025.

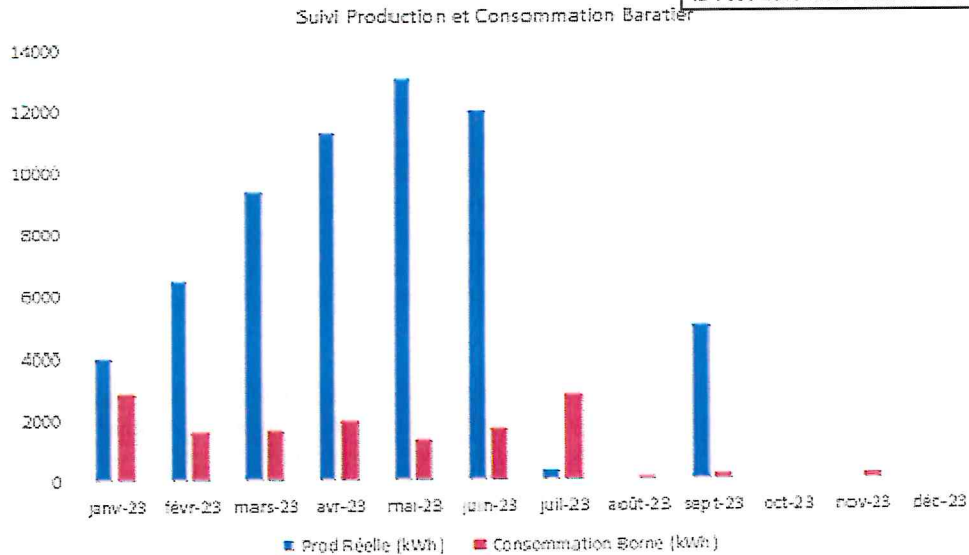
1. Le contexte

Le budget annexe créé en 2020 regroupe les différentes centrales de production du Syndicat, et notamment :

- **La centrale photovoltaïque de Saint Pierre d'Argençon de 9 KWC :**
La centrale a été mise en service en 2017.
La production en 2023 a été de 11 872 KW, pour un chiffre d'affaires de 3 162 € et un résultat avant impôt de 986 € HT. La commune a reçu 493 € HT.
- **3 centrales photovoltaïques :**
 - Aspres sur Buech – SDIS : 36kWc **chiffre d'affaires 2024 : 5 600 € HT**
 - Aspremont – Superette : 9 kWc **chiffre d'affaires 2024 : 2 100 € HT**
 - Lardier et Valença : Mairie : 9 kWc **chiffre d'affaires 2024 : 2 100 € HT**

Les trois centrales photovoltaïques en revente totale et ont été mises en service en août 2023.

- **L'Ombrière de Baratier :**
L'ombrière a été mise en service en décembre 2019. Elle n'a pas produit durant plusieurs semaines à la suite d'un sinistre.
En 2023 elle a produit 83 200 KW pour un chiffre d'affaires de 6 680 € HT. Cette production ne prend en compte que l'électricité réinjectée dans le réseau.



- La centrale hydroélectrique de Champoléon :

La centrale est située entièrement sur la commune de Champoléon (département des Hautes-Alpes), au niveau du hameau des Baumes. Il s'agit de turbiner les eaux des sources des Oules de Valestrèche, anciennement captées pour l'usage de l'eau potable de la commune puis abandonnées du fait de la présence d'un taux d'Arsenic se situant au-dessus des normes pour la consommation humaine.

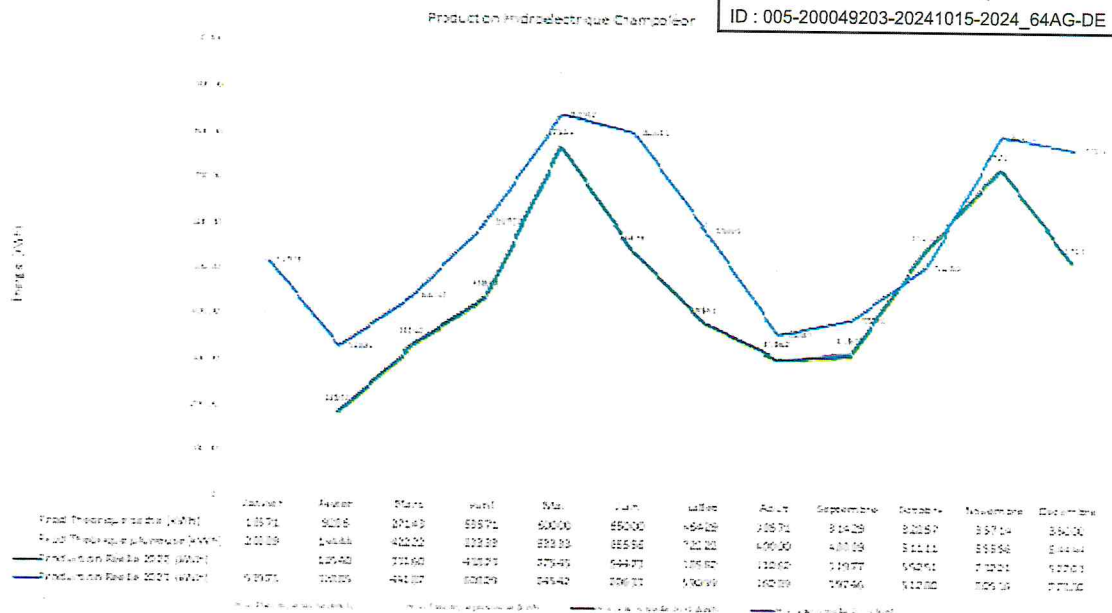
La commune a souhaité tirer parti du prélèvement existant pour un nouvel usage : la production hydroélectrique et la sécurisation de la disponibilité de l'aspersion (une partie des eaux sont toujours captées pour l'usage de l'irrigation durant l'été).

L'objectif de ce projet est la production locale d'énergie décarbonée, et la génération de revenus pour la commune de Champoléon, l'ASA des Baumes et le syndicat.

L'usage irrigation étant toujours actif, il restera prioritaire sur l'usage hydroélectrique à la suite de la construction de la microcentrale.

Elle a été mise en service en février 2022

En 2023 elle a produit 700 000 KW, en augmentation de 27 % par rapport à 2022. Le chiffre d'affaires a été de 92 166 € pour un résultat net de 27 584 € HT. La commune a reçu 21 515 € HT et L'ASA 2 758 € HT.



- **La centrale PV sur la toiture du hangar à plaquette appartenant à la communauté de communes de Serre-Ponçon concernant de la revente totale :**

TE05 a signé une convention d'occupation avec la communauté de communes de Serre-Ponçon afin de construire et exploiter une centrale de production photovoltaïque. La Maîtrise d'œuvre a été sélectionnée et les travaux sont programmés pour fin 2024.

- **Projet d'autoconsommation individuelle sur la commune de la Roche des Arnauds.**

Le Syndicat et la commune de la Roche des Arnauds ont signé un bail afin que la commune mette à disposition les toitures de son école. TE05Le Syndicat installe et met à disposition une centrale de production photovoltaïque pour que la commune puisse faire de l'autoconsommation patrimoniale. La Maîtrise d'œuvre a été sélectionnée et les travaux sont programmés pour fin 2024.

- **Projet d'autoconsommation collective :**

De nombreuses études d'opportunités et de faisabilités sont en cours pour des communes sur des projets d'autoconsommations. Parmi ces communes nous pouvons lister les 8 communes du Haut Büech, Réallon, La Roche de Rame, Lardier et Valença, Montmaur, Neffes et Valdoule.

- **De nombreux projets de centrales hydroélectriques sont en cours d'études :**

A la suite de la réussite de la centrale de Champoléon, de plus en plus de communes sollicitent le syndicat afin de réaliser des études de faisabilité sur leur réseau d'eau potable de canons à neige voir sur des torrents. A ce jour le syndicat a signé des conventions avec les communes suivantes :

- Névache : Etude sur le réseau d'eau potable
- CCSPVA : Etude sur la rénovation d'une centrale sur la commune de La Bâtie Neuve
- Saint Michel de Chaillol : Etude sur le réseau des canons à neige
- La Motte en Champsaur : Etude sur un torrent
- Saint Veran : Etude sur le réseau d'eau potable
- Rosans : Etude sur le réseau d'eau potable
- St Jacques en Valgaudemar : étude sur torrent
- La Chapelle en Valgaudemar : Etude sur le réseau d'eau potable
- ST Maurice en Valgaudemar : étude sur torrent

Gestion :

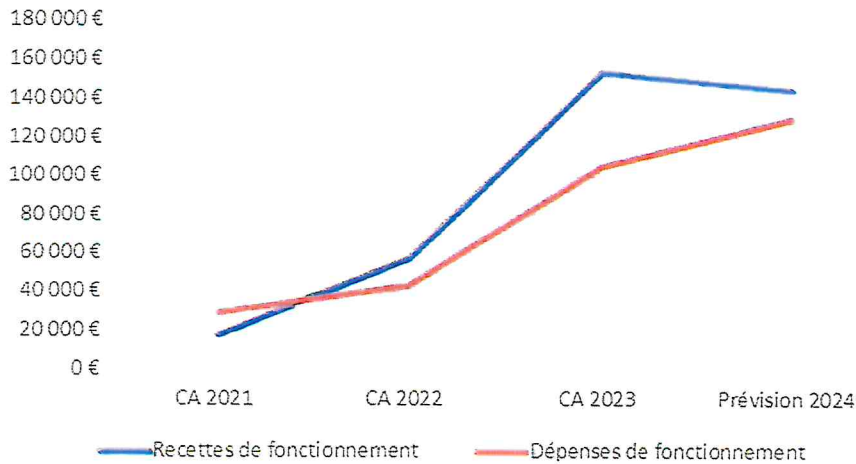
Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le 23.10.2024.
ID : 005-200049203-20241015-2024_64AG-DE



Le suivi des centrales de production est directement effectué par les agents en charge des centrales. Les heures effectives de service sont facturées du budget principal au budget annexe en fonction du temps passé pour la gestion des centrales.

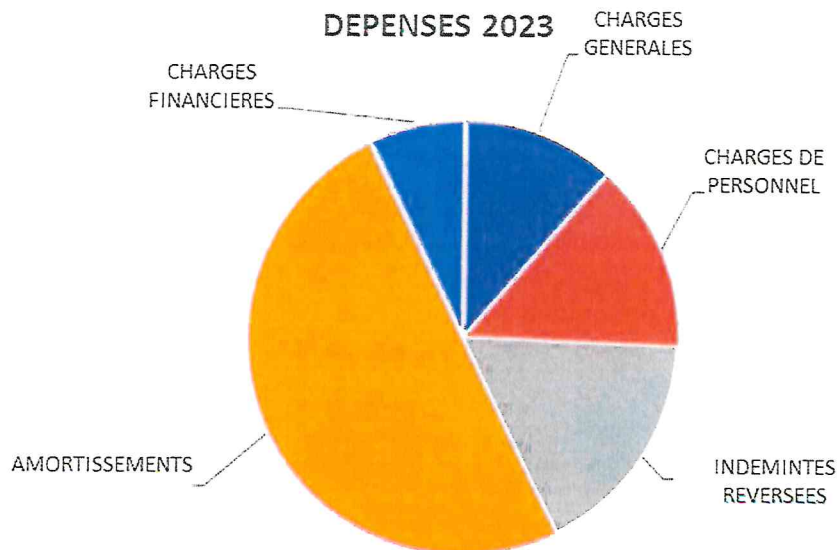
2. Détail et évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Les recettes 2023 comprennent la vente de production électrique de 2022 et 2023 de la centrale hydroélectrique. Elles sont donc moins élevées en 2024.
- Les dépenses seront en augmentation chaque année suivant l'évolution du nombre de centrales à gérer.

DEPENSES 2023	MONTANTS
CHARGES GENERALES	11 976 €
CHARGES DE PERSONNEL	14 890 €
INDEMNITES REVERSEES	17 857 €
AMORTISSEMENTS	52 551 €
CHARGES FINANCIERES	7 611 €



Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23.10.2024

ID : 005-200049203-20241015-2024_64AG-DE



Estimation des dépenses et recettes 2025 de fonctionnement :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

Voté en 2024 :	40 330 €
Prévision à fin 2024	31 000 €
Prévision 2025 :	60 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Voté en 2024 :	12000 €
Prévision à fin 2024	12000 €
Prévision 2025 :	20 000 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion : Les redevances

Voté en 2024 :	25 000 €
Prévision à fin 2024	24 300 €
Prévision 2025 :	35 000 €

Les redevances d'occupation sont versées soit chaque année.

Chapitre 66 – Charges financières :

Voté en 2024 :	8 200 €
Prévision à fin 2024	8 200 €
Prévision 2025 :	10 000 €

Les autres dépenses concernent les amortissements et reprises de provisions en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Pour les recettes de vente de production électrique à EDF OA :

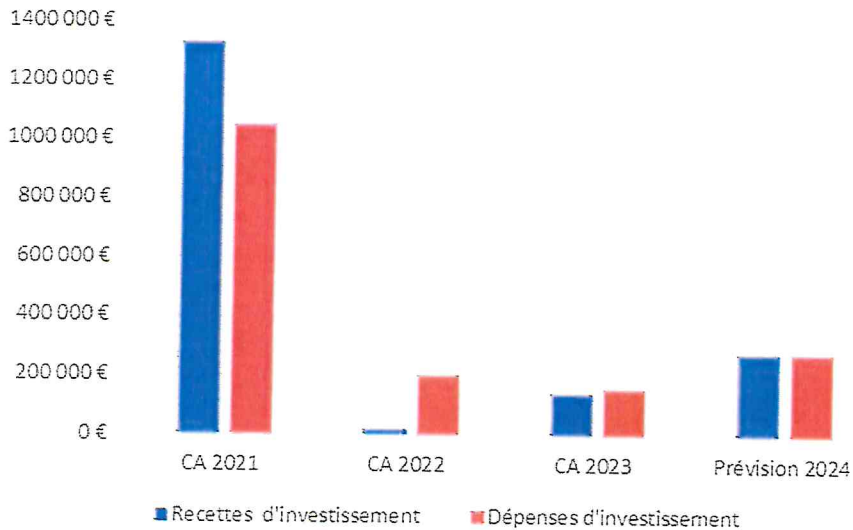
Chapitre 70 – Produits des services :

Voté en 2024 :	98 000 €
Prévision à fin 2024	125 000 €
Prévision 2025 :	130 000 €

3. Evolution des dépenses et recettes d'investissement

Désignation	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
CA 2021	1 331 661 €	1 049 695 €
CA 2022	21 141 €	202 757 €
CA 2023	142 251 €	159 643 €
Prévision 2024	280 000 €	280 000 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT



Le montant des dépenses d'investissement 2024 dépend de l'avancer des différents projets de production photovoltaïque en cours. Les montants engagés seront repris dans les restes à réalisés pour 2025. Les nouveaux projets et leurs financements seront inscrits en fonction du résultat des études de faisabilité et du lancement des constructions.

4. Etat de la dette

Date du prêt	Durée	Taux	Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2024	Annuités 2025	
							Capital	Intérêts
19/02/2020	20	0,78%	BANQUE POSTALE	Centrale hydroélectrique de Champoléon	744 000 €	622 023 €	35 465 €	4 747 €
11/01/2023	20	3,42%	CREDIT AGRICOLE	3 centrales PV	89 700 €	84 057 €	3 379 €	2 832 €
Total						706 080 €	38 844 €	7 579 €

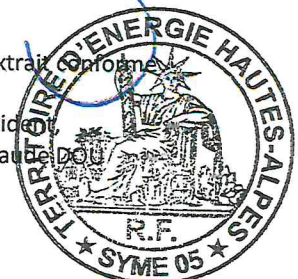
Une avance de trésorerie de 200 000 € a été faite par le budget principal. Elle sera remboursée dès que le budget annexe le permettra.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le Secrétaire de séance,
 Dominique GOURY

Pour extrait conforme

Le Président,
 Jean Claude DOU



Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 23.10.2024



ID : 005-200049203-20241015-2024_64AG-DE